



TRACT AUX SALARIES DES COS ET COSSE

Saint Denis, le 21/04/2026

LA CGT aux côtés du **COLLECTIF** des salariés des COS

DÉMÉNAGEMENT DES COS A SAINT DENIS

Le déménagement des COS d'EURO-ALSACE vers Saint-Denis, prévu le 4 octobre 2026, soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes de la part de tous les salariés, notamment ceux travaillant en horaires décalés.

Le 16 avril dernier, nous étions en Demande de Concertation Immédiate (DCI) à la demande des salariés des COS, pour tirer la sonnette d'alarme. Nous l'avions dit haut et fort :

LE SITE DE SAINT-DENIS N'EST PAS ADAPTÉ AUX SALARIES EN HORAIRES DÉCALÉS.

A l'issue de la DCI, les salariés se sentent totalement méprisés !

SALARIÉS D'EURO-ALSACE, VOUS ÊTES CONCERNÉS !

L'entreprise pense sans doute que Saint-Denis, c'est un simple « quart d'heure de plus depuis Gare de l'Est ». C'est faux, c'est méprisant !

- **Aller à Saint-Denis** c'est un changement d'itinéraire complet.
- **Aller à Saint-Denis** c'est une rupture de charge supplémentaire.
- **Aller à Saint-Denis** ce sont des correspondances qui ne correspondent pas !
- **Aller à Saint-Denis** c'est **10 heures minimum par semaine** de temps personnel volé pour les transports.
- Et pour les horaires décalés, un véritable parcours du combattant, voire l'impossibilité de rentrer.

Le dialogue social ?

Au point mort. **Le RH 910 décide, et c'est tout.**

Vos conditions de travail ? Un détail.

Seule compte la productivité sur un tableau Excel.

POUR LES SALARIÉS, CE MÉPRIS N'EST PLUS ACCEPTABLE.

LES REVENDICATIONS CLAIRES ET IMMÉDIATES QUE NOUS PORTONS :

- Aménagement des plateaux conforme aux besoins des salariés
- Adaptation des horaires de prise et fin de service aux nouvelles contraintes.
- **Taux B maximal** sans condition.
- Places de parking pour **tous** les salariés du COS.
- Mesures de **sécurité/sûreté** renforcées pour les horaires atypiques.
- Autorisation de circuler sur le périmètre (manifestation Stade de France) pour les agents venant en voiture.
- **Taxi** pour rapatrier les agents sans solution de transport.
- Compensations financières **bien au-delà** des mesures annoncées.
- Prise en charge **intégrale** du PASS-NAVIGO.
- Indemnité journalière de **20 €** pour toute la durée du poste.
- Prise en charge financière de la garde d'enfants (sur facture).

Certaines de ces demandes ne coûtent RIEN à l'entreprise. Alors pourquoi ce refus ?

Conformément à nos échanges, la CGT déposera un préavis de grève qui débutera à compter du **30 avril 2026 à partir de 5H 45.**

Salariés des COS, chers collègues, il vous appartiendra de vous en saisir !

QUELQUE SOIT VOTRE DECISION, LA CGT EST ET RESTERA A VOS CÔTES !

Le déménagement ne doit pas rimer avec conditions dégradées ni précarisation.

ENSEMBLE, NOUS AVONS LA FORCE DE FAIRE VALOIR NOS DROITS.

Soyez prêts. Unissez-vous. Ne lâchons rien.

Faites tourner ce tract. Parlez-en autour de vous. La direction ne nous entend que quand nous agissons ensemble.